

«On ne saurait nier les secousses qu'on a senties jusqu'ici, telle une fragile barque dans cette tempête où les plus forts et les grands s'affrontent en toute indifférence et ce, au mépris des plus faibles et des plus vulnérables»

SHAMIN A. SOOKIA, Managing Director de Perigeum Capital



Souveraineté nationale et autonomie des États-nations dans un monde en pleine ébullition

APRÈS 53 ans d'Indépendance, on est en droit de se demander si notre évolution en tant qu'État-nation serait conforme aux objectifs établis et ensuite jalonnés dans le temps, suivant la création même de la nation mauricienne en tant qu'État souverain. Jadis, à l'ère coloniale, l'affirmation par nos citoyens d'alors, en tant que "nation" regroupant différentes ethnies et émanant d'origines aussi diverses, que ce soit géographiquement ou culturellement, était tout le temps repoussée, voire bafouée, et mise au rancart par les "patrons" de l'époque.

Qu'est-ce qu'une nation ? Les définitions de la nation sont multiples, mais ce sont surtout les perspectives d'analyse de la question nationale et les diagnostics sur la nation socio-historique qui se sont multipliés ces dernières années au point qu'il est devenu difficile de s'y retrouver. Il existe un accord parmi les spécialistes qui reconnaissent dans la très grande majorité des cas deux grands concepts de nation : la nation culturelle et la nation politique. La première perspective est souvent qualifiée de culturelle. La nation y est définie par la culture au sens large, les genres de vie, la langue, la commune origine, l'appartenance ethnique même, bien que ces éléments ne soient pas toujours présents, ni nécessaires. Mais il s'agit là d'une définition trop réductrice de la nation au sens culturel, qui est plus large encore. La nation culturelle ne recoupe pas les

frontières d'un État, bien qu'elle puisse le faire comme le montre le cas du Japon, par exemple. La nation culturelle se définit surtout comme communauté historique, appellation qui nous semble mieux refléter la réalité visée dans cette approche.

Donc, la nation a une histoire, elle change dans le temps. Il faut considérer la nation dans son évolution d'une époque à une autre. Autrement dit, la nation peut être refondée, après un certain temps. «La nation

à l'émergence d'une communauté nationale. Il est important de noter que la référence ainsi constituée se situe au plan de la société globale et non pas au plan des appartenances identitaires individuelles définies par la profession, l'âge, le sexe, par exemple. La nation rassemble au-delà des différences et des identités particulières.

La seconde perspective, c'est-à-dire celle de la nation politique, est une nation qui serait définie par la citoyenneté et

dias, le travail, la consommation marchande, la participation à la vie civile commune et l'apprentissage d'une ou de plusieurs langues officielles contribuent à l'émergence d'une identité commune. Enfin, la construction de l'identité nationale tire profit d'une ouverture vers l'extérieur.

Les changements observables dans l'environnement international, les débats sur la mondialisation et le libre-échange, sans oublier les expériences internationales de notre récent passé comme l'évolution de l'Union européenne vers une intégration plus marquée, la désintégration des régimes communistes à l'Est ou les conflits à forte connotation ethnique en ex-Yougoslavie, dans l'ex-URSS ou en Afrique, notamment, ont contribué à faire émerger sur la scène internationale une nouvelle réflexion sur l'idée de nation, sur la diversité culturelle et le multiculturalisme, sans oublier la souveraineté nationale.

Plus un pays est petit, et par là-même son économie nationale également, plus il dépend du marché mondial. Il n'a guère d'influence sur la configuration de l'économie mondiale et sur la politique économique d'autres pays. Il ne peut élargir sa demande intérieure que dans les limites de sa balance extérieure. C'est pour cela que l'intégration avec d'autres États (voisins) constitue une excellente opportunité d'accès à un plus vaste marché intérieur, qui de surcroît est régi par des règles décidées entre tous les États concernés,

ON A NOTÉ UNE REDISTRIBUTION DU POUVOIR AVEC LA MONDIALISATION OÙ LE CAPITAL A TRÈS LARGEMENT ÉTENDU SA MARGE DE MANŒUVRE AVEC SA MOBILITÉ ET L'OUVERTURE DES MARCHÉS

moderne est engagée dans une difficile transition entre le vieux paradigme de l'homogénéité, ordinairement synonyme d'assimilation forcée, de discrimination et d'exclusion, et le paradigme de la différence ou de la diversité, marqué par le respect des particularismes culturels et l'universalité des droits civiques» (Bouchard 1999, p. 32). L'histoire, la littérature et les idéologies – sans oublier les médias, ajouterons-nous – contribuent à construire cette représentation partagée et cette communauté imaginée. Ce sont là des mécanismes qui fixent des repères partagés et des univers symboliques communs essentiels

fondée sur le droit au sein d'un État. La souveraineté nationale et l'autonomie des États-nations sont en régression principalement sur les plans économiques et militaires. Cette régression pose le problème de la mise en place de structures supranationales et, surtout, le problème de la démocratie, et plus précisément le problème de la création d'instances démocratiques à ce niveau supranational. Les États-nations restent d'importants pôles d'identification nationale et des lieux de régulation sociale. Le processus d'acquisition de la nationalité est en train de changer au plan sociologique. L'école, les mé-



avec la possibilité d'influer sur les normes sociales ou environnementales, par exemple. On serait tenté de se demander si l'appartenance de l'île Maurice à des groupements régionaux, que ce soit au niveau de l'Afrique ou de l'Asie serait en quelque sorte une mouvance sans reproche dans cette direction d'intégration et de rapprochement qui comporte des avantages certains aussi bien que des risques de contamination du fait de privilégier tel ou tel État ou groupement.

On a noté une redistribution du pouvoir avec la mondialisation où le capital a très largement étendu sa marge de manœuvre avec sa mobilité et l'ouverture des marchés. Par contre, l'État-nation, qui représente l'arène la plus importante et souvent décisive pour imposer les objectifs de la démocratie sociale et les droits des salariés, a perdu en marge d'action. Des instruments éprouvés, comme la politique monétaire et une politique économique contra-

ctique selon Keynes ou encore l'imposition progressive, ont de moins en moins d'effet. Comme nous l'explique si bien Rodrik, "il en résulte alors un trilemme, où souveraineté nationale, démocratie et mondialisation se retrouvent en concurrence : j'appelle cela le trilemme politique fondamental de l'économie mondiale."

La dimension ultralibérale de la mondialisation, que ce soit militaire, financière ou culturelle, a certainement façonné au cours de ces dernières décennies l'évolution de notre État-nation et de ce point notre difficulté à faire respecter notre souveraineté nationale dans bien des sphères incontournables et inaccueillantes de notre système politique et juridique mondial. Historiquement, la mondialisation politique a souvent été poussée par une puissance hégémonique, à savoir un État jouissant d'une suprématie économique et politique. Sous leur houlette, on a vu apparaître des régimes ou des systèmes de ré-

gulation internationaux, comme l'étalon-or et le libre-échange avant 1914, ou le système de Bretton Woods entre 1945 et 1972. Alors que ces régimes servaient les intérêts des pays dominants, ils permirent aussi à d'autres pays de se développer et d'améliorer leur prospérité, et par là même souvent aussi leur pouvoir.

La dimension écologique de la mondialisation est une autre facette de cette hégémonie des grandes puissances à l'échelle planétaire. Certes, depuis la nuit des temps, l'humanité a toujours été exposée à des transformations de son environnement : périodes glaciaires, éruptions volcaniques, tremblements de terre, et qui se moquaient des frontières des États. Mais la croissance de la population mondiale, avec ses possibilités et développements technologiques et économiques, a entraîné une multitude de changements environnementaux anthropogènes. Aujourd'hui, ils marquent plus la planète que de nombreux pro-

cessus naturels. L'influence de l'activité humaine a pris de telles proportions qu'elle dépasse la faculté d'absorption, à savoir les forces de guérison naturelle, de la planète, et compromet la prospérité, la santé et la sécurité de nombreuses populations.

Nous vivons dans un monde multipolaire où interviennent de nombreux acteurs puissants. Cela ne facilite pas l'élaboration de réglementations internationales, mais une fois un accord trouvé, les nouvelles réglementations vont au-delà des intérêts d'une seule puissance hégémonique, toutefois, quitte à ce que celles-ci soient respectées par toutes les parties concernées. Là et surtout, on ne saurait nier les secousses qu'on a senties jusqu'ici, nous État-insulaire, et d'ailleurs que nous ressentons toujours, notre petite île, telle une fragile barque dans cette tempête où les plus forts et les grands s'affrontent en toute indifférence et ce, au mépris des plus faibles et des plus vulnérables.